

03/04/2002
V...

ACCORD CADRE

entre

LA DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION DU NORD PORTUGAL

et

L'ACADEMIE DE BORDEAUX

W.

ACCORD CADRE

pour le développement d'échanges scolaires et d'actions de coopération éducative

entre

LA DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION DU NORD PORTUGAL,

D'une part :

Représentée par Monsieur **JORGE MARTINS**, Directeur Régional du
NORD PORTUGAL

D'autre part :

L'ACADEMIE DE BORDEAUX :

Représentée par Monsieur **Jean-Marc MONTEIL**, Recteur de l'Académie
de BORDEAUX.

Considérant :

Que l'Académie de Bordeaux et la Direction Régionale de l'Education du Nord
veulent créer un cadre commun pour le développement d'actions conjointes, afin de
favoriser l'apprentissage de leurs langue et culture respectives.

Que tant la Direction Régionale de l'Education du Nord que l'Académie de
Bordeaux ont intérêt à favoriser toutes les actions qui permettent une meilleure
connaissance de leur système d'enseignement et de formation et constituent un
terrain favorable pour la création de liens entre les établissements scolaires, les
enseignants et les élèves.

Que dans ce but, ils souhaitent mettre en place des actions de coopération éducative,
par exemple des rencontres, des cours, des échanges de fonds documentaires et
autres.

Um -

Que les échanges et la collaboration dans les enseignements généraux, technologiques et professionnels permettront une meilleure orientation des jeunes dans le monde du travail.

Que la promotion et les études langues et cultures réciproques favorisent la compréhension et la solidarité des personnes.

Ainsi, les deux parties se reconnaissant mutuellement la capacité d'agir, sont convenues de formaliser l'accord suivant :

Article I – L'objectif de cet accord est d'établir les termes de la coopération entre la **Direction Régionale de l'Education du Nord Portugal** et **l'Académie de Bordeaux** pour le développement d'actions coordonnées s'adressant aux différents niveaux éducatifs et permettant un approfondissement des cultures respectives.

Article II – Ce programme aura comme objectifs :

- a) la promotion et le développement des programmes d'échanges et de visites de groupes d'élèves et d'enseignants dans les différents types d'enseignement dès l'enseignement primaire, les rencontres entre responsables de l'administration, de l'éducation, de l'orientation et de l'inspection ainsi qu'entre les représentants du monde associatif et économique.
- b) la réalisation d'activités conjointes afin d'améliorer la qualité de la formation professionnelle des élèves, en particulier grâce aux programmes d'échanges qui comprennent des stages dans les entreprises et qui favorisent l'insertion des jeunes dans le monde du travail.
- c) le développement des échanges d'information et les expériences dans les domaines éducatifs d'intérêt commun, en particulier dans le cadre des programmes Socrates et Leonardo da Vinci.

Article III - Une commission de travail sera créée qui aura pour but de promouvoir, suivre et évaluer les projets réalisés dans le cadre du présent protocole.

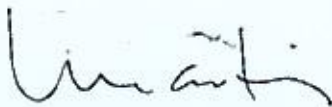
Cette commission est constituée au minimum d'un représentant de la Direction Régionale de l'Education du Nord et d'un représentant de l'Académie de Bordeaux.

Article IV - Les actions menées en application de cet accord se dérouleront dans le respect des législations nationales .

Article V - Le présent accord prend effet à la date de sa signature et pour une durée d'une année. Il sera reconduit tacitement pour la même période s'il n'est pas dénoncé par l'une ou l'autre des parties, deux mois avant sa date anniversaire.

Article VI - Le présent accord est rédigé en deux exemplaires, en langues Française et Portugaise et signé par les deux parties.

**Le Directeur Régional
de l'Education Nord -Portugal**



Jorge Martins.

**Le Recteur de
l'Académie de Bordeaux,**



Jean-Marc Monteil.